



Agence internationale de l'énergie atomique
CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/591
19 juillet 2000

Distr. GÉNÉRALE

FRANÇAIS
Original : RUSSE

**COMMUNICATION EN DATE DU 26 JUIN 2000 REÇUE DE LA MISSION
PERMANENTE DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONCERNANT
UNE DÉCLARATION DE LA COMMUNAUTÉ D'ÉTATS
INDÉPENDANTS SUR LA STABILITÉ STRATÉGIQUE**

1. Le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique a reçu de la mission permanente de la Fédération de Russie une lettre datée du 26 juin 2000 concernant une déclaration des chefs d'État de la Communauté d'États indépendants sur le maintien de la stabilité stratégique.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la lettre et la déclaration qui l'accompagne sont reproduites ci-joint.

Par mesure d'économie, le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires.

Mission permanente de la Fédération de Russie
auprès des organisations internationales
à Vienne

Erzherzog-Karl Strasse, 182
A-1220 Vienne

Téléphone : (043 1) 282 53 91, 282 53 93
Télécopie : (043 1) 280 56 87

N° 199-n

le 26 juin 2000

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de solliciter votre assistance pour la distribution aux États Membres de la déclaration ci-jointe que les chefs d'État de la Communauté d'États indépendants ont faite à Moscou, le 21 juin 2000, au sujet du maintien de la stabilité stratégique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Mikhaïl I. Kalinin
Représentant permanent par intérim
de la Fédération de Russie auprès
des organisations internationales à Vienne

Son Excellence
Monsieur Mohamed ElBaradei
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
Vienne

**Déclaration des chefs d'État de la Communauté d'États indépendants
sur le maintien de la stabilité stratégique**

Les chefs d'État de la Communauté d'États indépendants ont examiné la situation actuelle en ce qui concerne le maintien de la stabilité stratégique dans le monde et l'état des accords internationaux sur lesquels elle repose.

Les chefs d'État confirment leur volonté de renforcer la stabilité stratégique et la sécurité internationale. Ils se félicitent de la ratification par la Russie de START II, du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et de l'ensemble d'accords sur les questions de défense antimissile conclus en 1997. Ils comptent que les États-Unis d'Amérique ratifieront tous ces accords.

Les chefs d'État notent l'importance historique du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles (ABM) du 26 mai 1972 qui est la pierre angulaire de la paix, de la sécurité et de la stabilité stratégique dans le monde et ils confirment que ce traité reste important dans les conditions actuelles. Ils sont convaincus que les décennies à venir confirmeront la valeur du Traité ABM en tant que fondement de la limitation future des armes nucléaires stratégiques dans le monde à laquelle la communauté mondiale est profondément attachée.

Les chefs d'État considèrent que toute mesure sapant les objectifs et les dispositions du Traité ABM actuellement en vigueur aurait un impact négatif sur les intérêts en matière de sécurité non seulement des parties à ce traité, mais aussi de tous les membres de la communauté mondiale et qu'elle battrait en brèche aussi bien la stabilité stratégique mondiale que les initiatives de limitation des armes nucléaires stratégiques. Les chefs d'État appuient la volonté de la communauté internationale d'assurer l'inviolabilité et l'intégrité du Traité ABM et ils demandent instamment que des efforts supplémentaires soient déployés pour préserver ce traité en s'y conformant rigoureusement et pleinement afin qu'il reste le fondement de la stabilité stratégique, de la sécurité et de la paix dans le monde entier.